



### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

### **4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024**

**122-08-2024**

Il est proposé par M. Denis Tanguay  
appuyé par M. Stéphane Fillion  
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024,  
soit adopté tel que rédigé.

### **5. REVENUS ET DÉPENSES JUILLET 2024**

**123-08-2024**

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du  
Conseil par le directeur général. Cette liste fait état de  
241 597,40 \$ de revenus, de 24 760,47\$ \$ de comptes à payer  
et de 10 292,82\$ \$ de dépenses incompressibles.

### **6. ADMINISTRATION**

#### **6.1 Règlement #291-2024 : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021**

**124-08-2024**

ATTENDU QU'une demande concernant l'implantation d'un  
projet d'ensemble intégré a été présenté aux élus ;

ATTENDU QUE ce projet serait établi sur la propriété située au  
27, rang 3 Nord ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire souhaite  
apporter des modifications à son règlement de zonage afin que  
ce projet soit rendu possible dans la zone ciblée ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été  
donné à la séance ordinaire du 6 mai 2024 et que le projet de  
règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement étaient  
disponibles pour consultation par le public.

En conséquence,

Il est proposé par M. Denis Tanguay  
appuyé par M. Stéphane Fillion  
et unanimement résolu par les conseillers

**Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-  
Dorchester décrète ce qui suit :**

### **Article 1**

La mention « Non applicable » au titre de l'article 119 relativement aux normes spécifiques des projets intégrés à l'extérieur du périmètre urbain est retirée.

### **Article 2**

Le texte suivant est ajouté tout juste avant le premier paragraphe de l'article 119 : « Les projets intégrés sont uniquement autorisés à l'intérieur de la zone 151-R. »

### **Article 3**

La mention « Non applicable » au titre de l'article 120 relativement aux normes spécifiques des mini-maisons est retirée.

### **Article 4**

Le texte suivant est ajouté tout juste avant le premier alinéa de l'article 120 : « Les mini-maisons sont uniquement autorisées à l'intérieur de la zone 151-R. »

### **Article 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **6.2 Demandes concernant la fête du Travail 2024**

**125-08-2024**

Le Comité des loisirs, chargé d'organiser des activités pour la fête du Travail le 31 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2024, fait les demandes suivantes au Conseil municipal afin de permettre le bon déroulement de l'évènement :

- Utilisation du stationnement du centre communautaire pour les deux jours prévus de l'évènement ;
- Emprunt du centre communautaire pour l'approvisionnement en eau et en électricité du *food truck*. À noter qu'aucun participant ne sera autorisé à entrer dans la salle du centre ;
- Déplacement de la toilette chimique le vendredi avant l'évènement du belvédère jusqu'au terrain des loisirs.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'APPROUVER toutes les demandes du Comité des loisirs telles que décrites plus haut.

### **6.3 Travaux élargissement de l'accueil du bureau de poste**

**126-08-2024**

La Municipalité a été contactée par Postes Canada afin d'apporter des changements à l'accueil du bureau de poste situé au 61-B, Rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester. Plus précisément, Postes Canada entend engager tous les frais liés à l'élargissement du poste d'accueil afin de réduire les risques opérationnels ainsi que les coûts matériels liés à son dispositif de paiement. Toutes les étapes du processus d'appel d'offres seront également prises en charge par la même organisation.

En foi de quoi,

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'ACCEPTER la demande de Postes Canada d'engager tous les frais liés à l'élargissement du poste d'accueil du bureau de poste, ainsi que de mener les différentes étapes liées au recours à un contracteur sous condition d'approbation des plans de rénovation par la Municipalité.

### **6.4 Demande financière de la FADOQ**

**127-08-2024**

Le Club FADOQ, le Sourire Printanier de St-Nazaire-de-Dorchester, demande une aide financière à la Municipalité afin d'assurer le bon déroulement de ses différentes activités à venir. Cette demande se traduit par la location sans frais du centre communautaire aux journées du 24 août et du 6 octobre 2024.

En foi de quoi,

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par M. Stéphane Fillion  
et unanimement résolu par les conseillers

D'ACCEPTER la demande financière du Club FADOQ telle que décrite plus haut.

### **6.5 Programme gouvernementale – couverture cellulaire**

Nadia Vallières informe le Conseil que la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester a été retenue par le programme de connectivité cellulaire du Gouvernement du Québec qui vise à améliorer l'accès au réseau sans fil dans la région et, plus largement, sur l'ensemble du territoire de la province.

Plus précisément, le programme permettra l'installation d'une tour cellulaire qui fournira un accès au réseau cellulaire dans toute la Municipalité ainsi que dans les régions avoisinantes.

Des détails officiels seront donnés ultérieurement.

## **6.6 Abrasifs hiver 2024-2025**

**128-08-2024**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'achat d'abrasifs pour la période hivernale 2024-2025.

Il est proposé par M. Stéphane Fillion  
appuyé par M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

D'AUTORISER M. Carl Brochu, directeur général, à lancer un appel d'offres sur invitations pour la fourniture des abrasifs 2024-2025 pour une quantité approximative de 300 tonnes.

## **6.7 Dos d'âne**

Nadia Vallières, mairesse, informe les conseillers que la Municipalité s'est vu offrir des dos d'âne à coût nul et que le Conseil pourra discuter dans une séance ultérieure de leur installation pour la période estivale 2025.

## **7. CORRESPONDANCES**

Aucune correspondance

## **8. SUIVI MRC :**

### **8.1 Procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2024 de la MRC de Bellechasse**

Le procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2024 du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel, en date du 2 août 2024. Aucune question n'est formulée relativement au procès-verbal déposé.

### **8.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2024 de la MRC de Bellechasse**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2024 Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel, en date du 2 août 2024. Aucune question n'est formulée relativement au procès-verbal déposé.

## **9. VARIA**

### **9.1 Résultat des élections partielles du 4 août 2024**

Carl Brochu, président d'élection informe les conseillers des éléments suivants se rattachant aux élections partielles du 4 août 2024 :

- Jacques Bruneau est élu au poste de conseiller siège #1 ;
- Clément Fillion est élu au poste de conseiller siège #6 ;
- 63 personnes ont voté le jour du vote par anticipation ;
- 130 personnes ont voté le jour du scrutin ;
- Le taux de participation s'élevait à 60,3%.

## **10. Levée de l'assemblée**

**129-08-2024**

Il est proposé par M. Denis Tanguay  
appuyé par M. Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20h12.

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Greffier-trésorier

« Je Nadia Vallières, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »